Schweizerischer Bankpersonalverband
Association suisse des employés de banque
Associazione svizzera degli impiegati di banca

Communiqué de presse du 11 septembre 2026

L'ASEB exige une évolution juste des salaires dans le secteur bancaire

En vue des négociations salariales de l'automne 2026, l'Association suisse des employés de banque (ASEB) demande une augmentation de la masse salariale, de manière avérée 2,5 % en principe. Les membres du personnel bancaire dont le salaire annuel va jusqu'à 120 000 francs devraient ainsi recevoir au moins 2000 francs de plus par an. Cela devra leur permettre de conserver leur pouvoir d'achat et de participer de manière appropriée au succès des banques.

Le Comité de l'ASEB a adopté ces revendications après consultation des représentations élues du personnel. Ces dernières mènent des négociations salariales au sein des banques avec les employeuses et employeurs. L'ASEB leur recommande de formuler des revendications de cet ordre de grandeur tout en tenant compte de la situation économique et des particularités de leur banque.

Les banques, elles, doivent divulguer les critères selon lesquels elles répartissent les ressources salariales supplémentaires. Les collaborateurs et collaboratrices ainsi que les représentations du personnel doivent être en mesure de comprendre qui reçoit une augmentation de salaire et pour quelles raisons. De plus, les banques doivent vérifier leurs fourchettes salariales et les augmenter si nécessaire.

De bons résultats doivent également profiter au personnel

Les résultats présentés pour le semestre 2026 montrent que la plupart des banques ont de nouveau dépassé leurs succès de l'année précédente, y compris dans le domaine des opérations d'intérêts. Ce succès concerne différents types de banques, de Raiffeisen aux banques privées en passant par les banques cantonales et régionales. La grande banque UBS réalise également des bénéfices élevés trimestre après trimestre. Cependant, les collaborateurs et collaboratrices des banques ne profitent pas partout de manière adéquate de ces bons résultats.

Notre revendication salariale se compose des trois axes suivants.

1. **Maintenir le pouvoir d'achat**
   Selon les prévisions actuelles, le renchérissement devrait être légèrement plus élevé en 2026 qu'en 2025. De plus, personne n'est certain de l'influence future de situation géopolitique sur les prix du pétrole et, par conséquent, sur les prix en Suisse. Dans le même temps, les primes d'assurance-maladie continuent d'augmenter. Cette hausse n'est pas incluse dans le renchérissement tel qu'officiellement indiqué. Si l'on tient également compte cette augmentation, il en résulte que les collaborateurs et collaboratrices ont perdu encore plus de pouvoir d'achat ces dernières années.

2. **Rattraper les augmentations de salaire manquées**
   En 2022 et 2023, le renchérissement a été élevé. Presque aucune banque ne l'a entièrement

SBPV
Beethovenstrasse 49
8002 Zürich
www.sbpv.ch
T 0848 000 885

ASEB
54, route des Acacias
1227 Carouge
www.aseb.ch
T 0848 000 885

ASIB
Via Collina 31
6962 Viganello
www.asib.ch
T 0848 000 885

compensé. De nombreux employés de banque n'ont pas reçu d'augmentation de salaire depuis des années. Même le renchérissement des deux dernières années, relativement faible, a rarement été compensé de manière générale. Ce retard doit être rattrapé.

3. **Récompenser une productivité plus élevée**
   Les nouvelles technologies numériques, dont l'intelligence artificielle, aident les banques à augmenter leur productivité. De plus, plusieurs établissements financiers ont réduit et réduisent encore leur personnel afin de diminuer les coûts. Pour les collaborateurs et collaboratrices restants, cela signifie généralement une charge de travail plus élevée. Si les équipes maintiennent leurs performances une fois réduites, leur productivité augmente également. Ces gains doivent donc être pris en compte dans l'évolution des salaires.

Au moins 2000 francs de plus pour les salaires bas et moyens

Au 1er janvier 2027, les salaires minimaux annuels prévus par la Convention collective de travail du secteur, la « Convention relative aux conditions de travail du personnel bancaire (CPB) », augmenteront de 2000 francs. L'ASEB exige que tous les autres salaires annuels, jusqu'à 120 000 francs, soient également augmentés d'au moins 2000 francs. Ces montants concernent les emplois à temps plein. Ainsi, les collaborateurs et collaboratrices recevant des salaires bas et moyens bénéficieront d'une amélioration sensible.

Des augmentations de salaire équitables et des critères de répartition transparents renforcent le pouvoir d'achat, la motivation et la loyauté des collaborateurs et collaboratrices envers leur banque.

Association suisse des employés de banque SBPV | ASEB | ASIB

info@sbpv.ch

T 0848 000 885